

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2009

Etaient présents :

Mesdames Cousin D, Duneau J, Germain N, Martin D, Messieurs Bailhoux L, Favry K, George Y, Gledel G, Grisel P, Lasnier H, Prévost G, Talbot A.

Absents et excusés : Mr Touzelet S donne pouvoir à Mr Gledel G
Mr Vieillard C donne pouvoir à Mr Bailhoux L
Mr Virlet F donne pouvoir à Mr George Y

Rappel de l'ordre du jour :

- Contrat de maintenance pour l'éclairage public
- Approbation des Restes à Réaliser
- Présentation des comptes 2009
- Délibérations diverses
- Questions diverses

Contrat de maintenance pour l'éclairage public

Mr Yves George, le maire informe le conseil municipal que le contrat de maintenance signé en 2006 avec l'entreprise ETDE est arrivé à échéance. Mr Guy Prévost a lancé les consultations nécessaires suivant un cahier des charges pour l'entretien de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire de la commune, il rappelle que seule la rue Marigny, classée voirie d'intérêt communautaire est à la charge d'Agglopolys. Trois propositions ont été faites par les sociétés ETDE, INEO et SPIE. Après consultation et analyse de ces offres, monsieur le maire a retenu la société la moins disante ETDE qui propose un contrat de maintenance d'une durée de trois ans, avec effet au 1^{er} mars 2009 pour un coût total de 7 523€ TTC.

Présentation des Restes à Réaliser de l'année 2008

Mr George Y. le maire présente le tableau des restes à réaliser des travaux de l'année 2008 et les engagements pris. Les dépenses engagées sont de 316 374€ et les recettes engagées sont de 232 670€. Ensuite sont présentées les réalisations de 2008, il en ressort des résultats excédentaires de 84 439.04€ en section d'investissement et 243 48798€ en section de fonctionnement.

Présentation des comptes de l'année 2009

Un premier budget prévisionnel est présenté pour l'année 2009, quelques modifications sont à apporter. En section d'investissement les dépenses et recettes prévisionnelles s'équilibrent par une somme de 1 545 515€, les principales opérations étant le projet « commerces » et les acquisitions foncières dans la zone « Les Coutures ». La section de fonctionnement s'équilibre par une somme prévisionnelle de 580 642€.

Délibérations diverses

Sinistre barrières de sécurité

Une déclaration de sinistre a été faite auprès des assurances Groupama en octobre dernier pour les barrières de sécurité situées devant la mairie et l'école qui ont été endommagées par un véhicule. Les dommages évalués par un expert mandaté s'élèvent à 3 406.68€. Le conseil municipal, unanime, accepte le montant des indemnités et charge le maire des formalités administratives.

Protocole d'accord pour le hangar communal

Maître Robillard, avocat en charge de l'affaire « Sci Marigny » propose la signature d'un protocole d'accord. Une somme de 2 174.58€ est proposée par la partie adverse pour la remise en état de la charpente du hangar communal. Le conseil municipal, unanime, accepte le protocole et autorise le maire Y. George à le signer et à encaisser les indemnités correspondantes.

Questions diverses :

Ecoles privées

Mr George Y informe le conseil de la lettre reçue du Préfet pour l'application de la loi de 2004 concernant la participation financière et forfaitaire à verser par la commune de résidence pour les élèves scolarisés dans le privé. La règle à retenir est le prix de revient d'un élève scolarisé en primaire dans l'enseignement public, le coût moyen est de l'ordre de 500 à 600€.

Voirie

Mr Bailhoux L propose de prévoir en 2009 la réfection du revêtement de sol de la rue des Mardelles.

Pour cette même rue, ont été évoqués également les travaux d'éclairage public et la création de nouveaux caniveaux pour régler en partie les inondations rue André Rouballay.

Informations de Mr H.Lasnier

Sicala : Pour l'année 2009, la cotisation est de 0,10€ par habitant, l'année dernière elle était de 0,06€.

Collecte et traitement des déchets ménagers : le budget global s'élève à environ 10 millions d'euros en dépenses et 9 millions d'euros en recette. Le budget devrait s'équilibrer d'ici 2012. Un projet est en cours pour sensibiliser les habitants en les incitant à faire le tri sélectif. Le calcul devrait être revu pour la redevance des ordures ménagères. Cette redevance présenterait deux parties : une partie fixe pour le fonctionnement global et une partie variable en fonction du poids collecté par habitation.

Agenda 21 : Agglopolys projette une action de sensibilisation sur l'environnement par la création d'une charte.

Plan de Développement Urbain : En complément de l'agenda 21, une action est également menée pour améliorer le transport urbain.

Qualité de l'air : Mr le maire doit prochainement recevoir l'arrêté préfectoral définissant les mesures d'urgence à prendre en cas de pollution atmosphérique. La mise en place d'un dispositif doit être créé avec l'aide d'Agglopolys.

Informations de Mr G.Prévost

Téléphonie mobile : Une réunion a eu lieu le 6 février au Conseil Général en présence d'opérateurs, l'ordre du jour étant la couverture en téléphonie mobile et les risques sur la santé. Des études ont été lancées par trois opérateurs afin de connaître la qualité de la couverture sur notre commune. Mr Prévost doit communiquer aux opérateurs concernés la liste des abonnés insatisfaits ainsi que les courriers de réclamations.

Informations de Mme J Duneau

Exposition sur les castors

L'exposition sur la vie des castors a eu lieu à la bibliothèque les 13 et 14 février.

Cette exposition a accueilli les deux écoles ainsi qu'une centaine de visiteurs durant le week-end.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45.